

**Service instructeur**  
Direction des Affaires Juridiques

N° 2008-6-1-2

**Service consulté**

### COMMUNICATION

#### Etat des travaux 2007 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin

Résumé : La présente communication a pour objet de présenter l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin au cours de l'année 2007.

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans les départements.

La CCSPL se réunit pour donner un avis préalable sur toute décision de lancement d'une délégation de service public, d'un partenariat public-privé ou de création d'une régie personnalisée dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le Président du Conseil Général ou son représentant, elle comprend des membres de l'Assemblée Départementale et des représentants d'associations locales représentatives de la société civile : le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin, l'Association Départementale du Tourisme, l'Union Départementale des Associations Familiales du Haut-Rhin, l'Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin, l'Association Alsace Nature et l'Association d'Aide aux Personnes Agées du Haut-Rhin.

La CCSPL du Département du Haut-Rhin, créée par délibération du 11 juillet 2003, a notamment porté son avis en 2003 sur la délégation de service public de la gestion de l'abattoir départemental situé à Cernay et, à deux reprises en 2005, sur la délégation du service public de construction et d'exploitation du réseau départemental de communications électroniques en haut débit et sur la transformation de l'ADAUHR en régie personnalisée à l'autonomie financière.

En outre, la commission doit se réunir annuellement pour être informée de l'évolution des dossiers, en examinant les rapports annuels établis par les délégataires de services publics, par les cocontractants des contrats de partenariat, et les bilans d'activités des services exploités en régie.

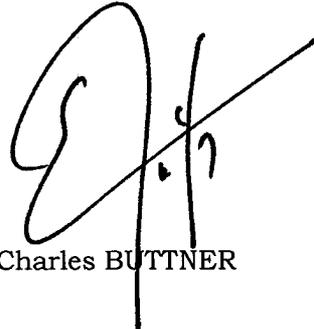
A ce titre, la CCSPL du Département du Haut-Rhin a tenu sa réunion annuelle d'information le 10 décembre 2007, sous la Présidence de Monsieur Rémy WITH.

Le procès-verbal de cette séance, signé le 20 décembre 2007, fait état de l'examen par la commission des dossiers qui lui ont été présentés.

La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 me charge de présenter à l'Assemblée Départementale l'état des travaux réalisés par la CCSPL au cours de l'année précédente.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir :

- prendre acte du procès-verbal de la CCSPL réunie le 10 décembre 2007, joint au présent rapport.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

**Compte rendu de la  
Réunion annuelle de la  
Commission Consultative des Services Publics Locaux du  
Département du Haut-Rhin**

**10 décembre 2007**

PRESENCE

Invités à participer à cette réunion par courriers des 30 octobre et 16 novembre 2007, et dûment informés de l'ordre du jour et du contenu des dossiers présentés à la réunion, étaient présents, Messieurs Frédéric STRIBY (Vice-Président du Conseil Général), Pierre SCHMITT (Conseiller Général), Daniel REBERT (Vice-Président de l'Association d'Aide aux Personnes Agées du Haut-Rhin), Paul COLLIN (représentant de l'Association Départementale des Associations Familiales du Haut-Rhin) et Hubert HASSLER (représentant le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin).

Madame Delphine JOANNES-COIGNARD, Messieurs Philippe WALTER, Yann THEPOT et René JUNKER, représentant les services du Département en charge des dossiers inscrits à l'ordre du jour, étaient également présents.

Monsieur Lionel ALFONSI a assuré le secrétariat de la réunion.

PRESIDENCE DE LA REUNION

Monsieur Rémy WITH, Premier Vice-Président du Conseil Général, a présidé la réunion, par délégation de fonction du Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER (arrêté n° DJU 2007-72 du 7 décembre 2007).

DEROULEMENT DE LA REUNION

Ouverture de la réunion :

Monsieur WITH précise que Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général est Président de droit de la CCSPL du Département du Haut-Rhin.

Monsieur WITH rappelle l'existence et le rôle de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et précise l'objet de la réunion annuelle.

Monsieur WITH propose un tour de table.

DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

1- L'abattoir Départemental de Cernay

Introduction par Monsieur WITH et présentation du dossier par Monsieur René JUNKER, ingénieur chargé des missions transversales à la Direction de l'Environnement et du cadre de Vie : information sur le fonctionnement de l'abattoir depuis l'été 2006 (date de début d'exploitation) jusqu'à l'automne 2007.

Le déficit pour la 1<sup>ère</sup> année a été important (88 000 euros de juillet à décembre 2006) pour atteindre 150 000 euros en juin 2007. Fin juin 2007, la société d'exploitation a changé de direction et a été concomitamment recapitalisée, grâce à l'arrivée de nouveaux actionnaires ayant foi en cet outil.

Cette nouvelle équipe laisse augurer de bons résultats pour l'avenir, le rythme de croisière espéré en 1<sup>ère</sup> année devant bientôt être atteint. Constat est fait que le Département a été optimiste en ce qui concerne les résultats de la 1<sup>ère</sup> année d'exploitation.

Sont intervenus Messieurs STRIBY, REBERT, SCHMITT et HASSLER au sujet de la cage de contention, du camion frigorifique, des conditions d'hygiène, de la taxe d'usage, de l'occupation de la salle de découpe, des filières viandes locales et des dysfonctionnements de l'appareil à électronarcose.

Monsieur REBERT pense le Département devrait s'investir davantage dans le développement d'une filière de viande locale et pour assurer la traçabilité des viandes et leur provenance alsacienne. Monsieur COLLIN estime que le coût de l'investissement initial et des améliorations de cet outil ne sont pas rédhibitoires au vu du service de qualité proposé aux consommateurs alsaciens.

Monsieur JUNKER a distribué un tableau comparatif des tonnages hebdomadaires mettant en lumière les semaines d'exploitation 2006 avec les mêmes semaines sur 2007.

Le coût de la prestation de découpe a été récemment revu nettement à la baisse et on assiste à un regain d'intérêt des utilisateurs pour ce service. Cette découpe, faite dans les règles de l'art, permet de respecter de bonnes règles sanitaires. Ces nouveaux tarifs permettent de valoriser la main d'œuvre présente sur le site, améliorant la rentabilité de l'outil.

Unaniment, il est considéré que la nouvelle direction doit communiquer davantage et dans un rayon plus grand (jusqu'en Franche-Comté).

Monsieur COLLIN propose qu'à l'avenir, le rapport annuel fasse état de la destination des déchets produits par l'abattoir et souhaite que tout soit mis en œuvre pour minimiser la quantité de ces déchets. La proposition est retenue par Monsieur WITH et Monsieur JUNKER.

## 2- L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin - ADAUHR

L'historique récent de l'ADAUHR a été présenté par Monsieur Yann THEPOT, Chef du Service Prospective et Aménagement, avec support PowerPoint : statuts, objet, missions et activité.

Il est précisé le détail des missions de l'ADAUHR sur :

- le secteur non marchand (assistance au secteur public : production d'études d'informations, de documents, dont les bénéficiaires sont le Département pour l'aide à la réflexion en matière d'aménagement, les communes et les EPCI, ces derniers étant liés à l'ADAUHR par convention avec financement du Département) ,
- le secteur marchand (réalisation de documents d'urbanisme [POS, PLU], y compris dans le Bas-Rhin, assistance à maîtrise d'ouvrage de clients publics).

Monsieur WITH explique que le recentrage de la majorité des activités de l'ADAUHR sur le secteur non marchand était la raison du changement de statuts de l'ADAUHR, initialement associatif, vers la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Monsieur THEPOT confirme en précisant que le passage en régie personnalisée montre vraiment une inversion de tendance : désormais, l'ADAUHR se situe davantage dans le secteur non marchand, l'objectif attendu à terme étant fixé à 80 % de prestations sur le secteur non marchand.

En 2007, le budget s'équilibre à 3,078 millions d'euros. Nous constatons une bonne santé financière, et un budget maîtrisé, de grandes facultés d'adaptation, une qualité et une expertise des prestations, des outils précieux pour le Département du Haut-Rhin.

L'année 2008 verra la mise en place d'un outil de suivi partenarial des missions confiées à l'ADAUHR afin d'avoir en temps réel une vision claire et partagée par l'ensemble des services de l'état d'avancement des missions confiées.

Monsieur COLLIN s'interroge sur la baisse des effectifs et du chiffre d'affaires en 2007 :

- En ce qui concerne les effectifs de l'ADAUHR, il est répondu que le rééquilibrage des missions de l'ADAUHR vers le secteur non marchand a conduit l'ADAUHR à différer le renouvellement de certains postes. Néanmoins, il est indiqué que, pour cette même raison, des recrutements, avec des profils plus adaptés aux prestations à destination des personnes publiques, seraient réalisés à moyen terme.
- En ce qui concerne la baisse du chiffre d'affaires, il est répondu que la tendance est à la baisse sur la période 2000-2006, mais que 2007 rompt avec cette tendance.

Enfin, Monsieur WITH explique que la modification des statuts de l'ADAUHR a été souhaitée pour resituer l'ADAUHR et la Société d'Economie Mixte de Haute-Alsace (SEMHA) sur le plan de la complémentarité et non plus sur celui de la concurrence dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

Il est précisé que l'apport du Département du Haut-Rhin à l'ADAUHR prévu pour 2008 s'élève à 2,1 millions d'euros pour un effectif de 41 équivalents temps plein.

Monsieur WITH revient sur la notion de complémentarité en concluant que désormais, l'ADAUHR se positionne plutôt en assistant à maîtrise d'ouvrage dans le secteur de l'urbanisme et la SEMHA davantage en opérateur dans le secteur de l'aménagement.

### 3- Le réseau de télécommunications électroniques à haut débit

Monsieur WITH rappelle la volonté départementale d'apporter une couverture en Internet à haut débit dans le Haut-Rhin aux habitants et aux entreprises, les objectifs principaux étant d'atteindre l'homogénéité de la desserte et de permettre la libre concurrence des opérateurs.

Monsieur Philippe WALTER, Responsable de la Mission des Grands Equipements, précise que le réseau est confié à une entreprise créée spécifiquement pour gérer la construction et l'exploitation du réseau. La convention de délégation de service public (sous forme de concession) a été signée entre le Département et Haut-Rhin Télécom en 2006.

En 2007, a commencé la création du réseau qui se poursuivra en 2008, pour ce qui concerne le volet WiMAX du réseau.

Monsieur WALTER précise que le volet WiMAX fait l'objet de la tranche ferme de la concession. Celle-ci devrait être terminée en juin 2008 pour traiter prioritairement la résorption des zones d'ombre et des zones blanches (actuellement en test de commercialisation).

Les autres volets du réseau sont traités dans des tranches conditionnelles (TC) de la convention. La TC3 est prévue pour le raccordement à très haut débit (en fibres optiques) de près de 60 zones d'activités.

Ainsi, les opérateurs pourront proposer aux entreprises du Haut-Rhin des services numériques performants à des coûts abordables. La fin de la TC3 est prévue mi-2009.

Le Conseil Général du Haut-Rhin se positionnera prochainement sur la question du lancement de la tranche conditionnelle relative à l'alimentation en haut débit des collèges et des hôpitaux haut-rhinois.

Monsieur WITH explique qu'une multitude de déboires administratifs ont émaillé ce dossier. Il est fait mention de l'obtention de la licence Wi-MAX, via la Région Alsace, de la longueur de la procédure de passation de la convention de concession, et remercie Monsieur WALTER de gérer ce dossier avec un maximum de diligence, bien que les administrés restent impatients de la concrétisation du projet.

Monsieur REBERT note les grandes avancées du dossier, par rapport à la réunion de la CCSPL tenue en 2004 sur ce dossier.

#### CLOTURE DE LA REUNION

Monsieur WITH rappelle aux présents que chaque année, la CCSPL devra se réunir pour examiner l'avancement de ces dossiers et les remercie de leur participation.

Le 20 décembre 2007,

Rémy WITH  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Général  
Président de la CCSPL par délégation